

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 13 octobre 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Annik Alder, Audrey Bridger, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Liam Villemaire est absent.

4 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 3.1. Demande de prix 2026-38 – Entrées de services près du 107, rue Thibault Sud
- 4. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 4.1. Demande d'aide financière – Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général confirme que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi.

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 208-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

3.1. Demande de prix 2026-38 – Entrées de services près du 107, rue Thibault Sud

RÉSOLUTION 209-10-2026

ATTENDU QUE la construction de deux nouveaux immeubles de six logements requiert la mise en place de nouvelles entrées de service;

ATTENDU QUE celles-ci seront aux frais des propriétaires;

ATTENDU QU'il est souhaitable de confier la réalisation des travaux à l'entrepreneur des propriétaires, lesquels veulent débiter les travaux la semaine prochaine;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition reçue de l'entreprise Excavation GGM inc. à taux horaire pour deux nouvelles entrées de service et la mise hors service de l'ancienne entrée dans le cadre de la demande de prix 2026-38 pour un montant estimé de 28 000 \$ plus taxes;

Que le coût de l'ensemble des travaux, incluant les honoraires professionnels, soient facturé aux propriétaires conformément au règlement numéro 406-2026 décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services;

Que cette résolution soit conditionnelle à la réception des documents requis dans le cadre de la demande de prix 2026-38;

Que les taux et les travaux à effectuer soient approuvés au préalable par un ingénieur;

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

4.1. Demande d'aide financière – Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)

Le maire remercie le Comité du 100^e présidé par madame la conseillère Hélène Vézina. Celler-ci mentionne que le projet a été initié par l'ACPA et qu'il fait partie de trois projets de legs comme le Nouveau boisé (Arboretum), Renoué (limonage) ainsi que le circuit patrimonial qui sera soumis dans le cadre *l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme* (EPRTNT).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Le maire invite les citoyens à participer à l'activité « Où se cache la tortue des bois » qui aura lieu de 10 h à midi à la Petite école rouge.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 210-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 12.

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-
trésorier

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.